

**ARRÊTÉ DEP-2026-220 PORTANT NOMINATION DU JURY DU CERTIFICAT
D'APTITUDE PROFESSIONNELLE ÉBÉNISTE**

La directrice du service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-22, D 337-23 et D 337-158 du code de l'éducation ;
Vu l'arrêté du 27 octobre 2004 portant création du certificat d'aptitude professionnelle ébéniste ;
Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2026-1002 nommant les présidents de jurys aux certificats d'aptitude professionnelle ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du certificat d'aptitude professionnelle ébéniste pour la session 2026 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Joris KANT, professionnel

Vice-président :

Monsieur Sébastien ROUSSEL, enseignant

Enseignants :

Monsieur Christophe ARNAULT
Monsieur Aurélien BELET
Monsieur Thierry BLAIS
Monsieur Cyril CLUZEL

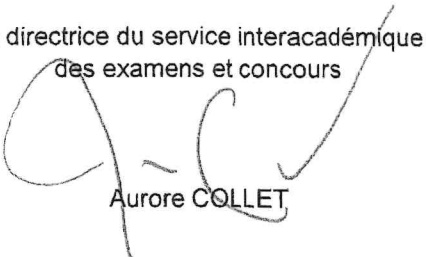
Professionnels :

Monsieur Marc BASSINI
Monsieur Bruno CAPERON
Monsieur Vincent FORTIN
Monsieur Christophe THEVIN

Article 2 : La secrétaire générale du service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 05 juin 2025.

La directrice du service interacadémique
des examens et concours


Aurore COLLET